



Maître d'Ouvrage

Commune de Labastide-Monréjeau

70 chemin de la Mairie
64 170 LABASTIDE-MONREJEAU

**Création d'un préau pour l'école
Structure métallo-textile cintrée**

Chemin de l'église
64 170 LABASTIDE-MONREJEAU

**MAPA : Marché public à procédure adaptée
RDC : REGLEMENT DE CONSULTATION**

Lot Unique : Fondations / Structure métallo-textile cintrée

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

Le Mercredi 16 Septembre 2026 à 12h

Remise obligatoire des offres sur la plateforme

<https://eadministration.lafibre64.fr/>



ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION :

Le présent appel d'offres concerne l'exécution des travaux pour la **Création d'un préau pour l'école de Labastide-Monréjeau**

Appel d'offres en lot unique

Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : <https://eadministration.lafibre64.fr/>

Lors du retrait du DCE, les soumissionnaires s'authentifient sur le site et indiquent une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications (il est déconseillé de retirer le DCE en anonyme, auquel cas le candidat ne sera pas informé des éventuelles modifications/ précisions apportées au DCE).

ARTICLE 2 - DECOMPOSITION DES LOTS :

Les travaux sont réparties en un seul lot : Fondations / Structure métallo-textile cintrée

ARTICLE 3 - CONTENU DES OFFRES :

- Le prix sera ferme définitif et non révisable – Valeur Septembre 2026

- Les options sont à chiffrer obligatoirement, les variantes sont autorisées, mais les candidats seront tenus de présenter leur offre conforme à la solution de base et **OBLIGATOIREMENT** suivant le DPGF - cadre bordereau du C.C.T.P. (Sous peine d'offre non conforme)

- **PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE** [Offre à remettre en suivant les prestations du DPGF \(transmettre le document en pdf et en Excel\)](#)

ARTICLE 4 - DELAI D'EXECUTION :

Voir Planning en phase PRO DCE joint à la consultation (cf. pièce PE04)

ARTICLE 5 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES :

Le délai de validité des offres est fixé à 90 JOURS à compter de la date de remise des offres définitives (à l'issue de la possible négociation).

ARTICLE 6 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Voir Liste des pièces – (cf. pièce PE00)

ARTICLE 7 – PIECES A REMETTRE – présentation des candidatures et des offres :

Nota : merci de bien vouloir nommer et numéroter vos pièces de la même manière que ci-dessous

- **1** DC1
- **2** DC2
- **3** Certificats de qualifications professionnelles
- **4** Attestation d'assurance décennale et responsabilité civile en cours
- **5** AE - acte d'engagement : document à compléter soigneusement,
- **6** DPGF décomposition du prix global et forfaitaire, ([à transmettre en pdf et en Excel](#))
- **7** Mémoire technique justificatif des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux de son lot.

Le mémoire technique justificatif présenté par l'entrepreneur devra **impérativement** suivre la trame ci-dessous, chaque rubrique sera développée.

- 7.1 Les moyens humains et matériels mis à disposition pour le bon déroulement de cette opération**
- 7.2 Méthodologie d'intervention sur le chantier concernant en particulier les points suivants :**
 - Les procédés détaillés d'exécution des ouvrages
 - La protection et la sécurisation du chantier
- 7.3 Les fiches techniques des matériaux**
- 7.4 Prise en compte du développement durable en particulier les points suivants :**
 - Le rejet des déchets et gravats
 - Le chantier à faible nuisance
- 7.5 Le planning d'intervention détaillé (définition des durées de travaux par tâches)**

Nota : Les entreprises n'ayant pas rendu l'intégralité de ces pièces **seront exclues.**

ARTICLE 8 – JUGEMENT DES OFFRES

Le pouvoir adjudicateur, après avoir éliminé les offres non conformes à l'objet du marché, choisira librement les offres qu'il jugera les plus intéressantes. Pour ce faire, elle utilisera les critères ci-dessous pondérés par un nombre de points :

A. la valeur de l'offre sur les plans organisationnel et technique : 3.1 moyens humains et matériels pour cette opération 3.2 méthodologie d'intervention 3.3 fiches techniques 3.4 Prise en compte développement durable et sécurité 3.5 Planning d'intervention par tâches	10 pts (40%) 2 points 3 points 2 points 2 points 1 point
B. le prix des prestations.	10 pts (60%)

En **cas de discordance entre les différentes indications du prix global forfaitaire figurant dans l'offre d'un entrepreneur**, l'indication en chiffres, hors TVA, figurant à l'article 2 de l'acte d'engagement prévaudra sur toutes autres indications.

En **cas de discordance entre la décomposition du prix global forfaitaire et les indications figurant dans l'acte d'engagement**, ou en cas d'anomalies, d'erreurs ou d'omissions internes à la décomposition du prix global forfaitaire, l'entrepreneur, s'il est sur le point d'être retenu, sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix global forfaitaire ou pour la redresser. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Les offres seront classées par ordre décroissant.

Le Maître d'Ouvrage se laisse le choix de retenir l'entreprise sur la base ou sur les variantes proposées par les entreprises.

L'offre la mieux classée sera retenue.

ARTICLE 9 – NEGOCIATION

Au terme de la remise des offres, une phase de négociation et/ou précisions pourra être engagée avec les entreprises mieux disantes du lot.

ARTICLE 10 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Remise obligatoire des offres sur la plateforme

<https://eadministration.lafibre64.fr/>

Date limite de réception des offres : le Mercredi 16 Septembre 2026 à 12h

Au-delà de cette date limite, les offres déposées sur le profil d'acheteur ne seront pas examinées par le pouvoir adjudicateur, la preuve de l'heure du dépôt sur la plateforme faisant foi.

Les offres papier seront également déclarées irrégulières.

Les candidats doivent obligatoirement déposer leur offre sur la plateforme

<https://eadministration.lafibre64.fr/>

Les formats autorisés des documents remis en réponse électronique sont les suivants : PDF ou DOC DOCX ou XL XLS ou RTF.

Les candidats devront veiller à ce que les pièces communiquées ne contiennent pas de programmes informatiques malveillants, ou virus.

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra, dans un seul dossier, les pièces suivantes :

Voir pièces listées à l'article 7 du présent RDC (numérotation à conserver)

Copie de sauvegarde :

une copie de sauvegarde pourra être remise au pouvoir adjudicateur seulement aux conditions suivantes :

- La candidature ou l'offre électronique a été reçue de façon incomplète ;
- La candidature ou l'offre électronique n'a pu être ouverte ;

Signature électronique

au stade de la remise des offres, la signature des offres par les candidats n'est pas obligatoire.

ARTICLE 11 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Uniquement par question réponse à déposer sur le portail d'administration électronique

Tous les échanges d'information relatifs à la passation du marché doivent se faire par voie dématérialisée. Ainsi, toutes les questions/réponses de l'acheteur et des entreprises, les demandes d'information ou de compléments, et les échanges relatifs à la négociation se feront via le service de messagerie proposé par la plateforme « eadministration.lafibre64 ».

A cet effet, les candidats veilleront à indiquer une adresse mail qui est régulièrement consultée et vérifier que le tiers « eadministration.lafibre64 » n'est pas un destinataire indésirable de leur messagerie.

NOTA : dans le cadre de la dématérialisation et de la publication des différentes questions-réponses pendant la consultation, la date butoir concernant les demandes de renseignements complémentaires est de 5 jours ouvrés avant la date de remise des offres, passé ce délai, il ne sera pas fait de réponse au candidat.